MM. Jouaust, colonel du génie ; de Bronguiart du Breton, Proffiet ; Merle, commandant d'artillerie ; Parfait, Beauvais, capitaines et membres.

Tous ces officiers ont passé par l'École polytechnique.

Le liste des juges suppléants est ainsi composée : MM. Jourdy, colonel d'artillerie ; Lucas, lieutenant-colonel ; Boucher et Couchard, commandants ; Peyronnet et Guignot, capitaines.

Le cas de M. Lasies

Paris, 28 juin. — On observe toujours au ministère de la guerre la réserve la plus absolue à l'égard de la décision que prendra le ministre de la guerre sur le cas de M. Lasies.

Faisons remarquer à ce propos que plusieurs jours ont été nécessaires pour la transmission par voie hiérarchique de l'avis exprimé par le conseil d'enquête au ministre de la guerre.

En effet, M. le général de brigade de Chelendar a dû tout d'abord faire connaître l'avis des officiers enquêteurs à M. le général de Pellieux.

Ce dernier l'a transmis au gouverneur militaire de Paris par qui le ministre a dû seulement en avoir connaissance.

Ajoutons, que contrairement à l'opinion exprimée par les amis de M. Lasies qui se déclarent certains de l'indulgence plénière du conseil d'enquête, il ne ressort nullement de cela que la décision du ministre de la guerre doive forcément être à son tour favorable à M. Lasies.

Les éléments d'enquête réunis pour émettre un avis sur la situation des officiers de réserve et de l'armée territoriale en dehors de la période d'activité, ne sont réunis qu'à titre purement consultatif.

Les outrages au Président de la République

Paris, 28 juin. — Du *Courrier du Soir* :

On nous assure que le cabinet a l'intention de présenter une loi grâce à laquelle le Président de la République serait désormais protégé contre les outrages de la presse, comme le sont depuis quelques années les représentants des puissances étrangères. Un accord serait fait à ce sujet entre les membres du ministère y compris M. Millerand qui aurait abandonné à ses collègues qu'il n'accepterait aucune autre modification au régime de la liberté de la presse.

Resterait maintenant à obtenir le consentement de M. Loubet.

Si nous sommes bien informés, on a lieu d'espérer que le Président de la République n'opposera pas à ce projet le refus qu'on dit tout moins dire, il est vrai, pareille initiative rencontra auprès d'un de ses prédécesseurs, le regretté Carnot.

Le duel Millevoye-Berteaux

Paris, 28 juin. — Le duel Millevoye-Berteaux, motivé, comme on sait, par un incident qui s'est produit à la séance d'hier, a eu lieu ce matin aux environs de Paris.

A la première reprise, M. Berteaux a été atteint à la région maxillaire gauche d'un coup de pointe qui a formé plaie en section.

Cette blessure mettant M. Berteaux en état d'infériorité, le combat a été arrêté.

Condamnation de la « Libre Parole »

Paris, 28 juin. — La 9e Chambre correctionnelle vient de condamner le journal la *Libre Parole*, pour diffamation envers M. Mathias Motorardi, à 100 fr. d'amende et 300 fr. de dommages et intérêts.

Grève des égoutiers de Paris

Paris, 28 juin. — Les égoutiers de Paris réclament la journée de huit heures. Au cours d'une réunion où ils étaient un millier, ils ont désigné cinq délégués qui se sont rendus chez M. le président du Conseil municipal.

La grève de Monceau-les-Mines

Montceau-les-Mines, 28 juin. — La situation reste stationnaire, en dépit même l'attitude plus ferme prise dans le bassin.

A neuf heures du matin, les députés socialistes Dufour et Lassalle sont arrivés ici et une réunion a eu lieu sur la place de l'église. Peu de grévistes y assistaient.

Hier matin, une forte explosion, due à une faute de gaz, s'est produite dans un bureau de la Compagnie des mines où se trouvaient MM. de Boissel, secrétaire-général de la Compagnie, maire de Montceau-les-Mines, Laufas et Fiollet, ingénieurs.

Tous trois ont été renversés à terre pendant que la fenêtre volait en éclats.

Le naufrage de « la Bourgogne »

Paris, 28 juin. — La première chambre du tribunal civil, présidée par M. Bérandon, a rendu son jugement sur l'action en dommages-intérêts intentée à la Compagnie générale transatlantique par Mme Bréal, dont le mari a péri dans la catastrophe de la *Bourgogne*.

Le tribunal, conformément aux conclusions du ministère public, n'a relevé aucune faute personnelle à la Compagnie, au point de vue notamment de la solidité du paquebot et de la vitesse prescrite. Mais il en a relevé quelques-unes à la charge du capitaine de la *Bourgogne*, dont la Compagnie est responsable.

Le jugement estime que celui-ci a eu tort de ne pas stopper, après l'abordage, de perdre du temps avant de prescrire le lancement des canots et de n'avoir pas fait revêtir aux passagers leurs ceintures de sauvetage.

Pour ces motifs, il condamne la Compagnie à 100,000 fr. de dommages-intérêts, mais il lui donne acte, en même temps, de ce qu'elle se déclare prête à faire abandon du navire et du fret.

Deux explosions à Paris

Paris, 28 juin. — Une explosion s'est produite dans une carrosserie, rue Claude-Decaen. Une moulin à l'amorce y avait eu lieu, deux ouvriers ont été tués ; un troisième a été grièvement atteint.

Paris, 29 juin. — Boulevard Ornano existe un atelier de fabrication de celluloïd.

Ce midi, un bâtiment, où était renfermé du papier pétrifié a fait explosion ; on craint que d'autres bâtiments renfermant les mêmes produits ne subissent le même sort.

LE DRAME DE BELLEVILLE

Un vieillard assassiné

Paris, 28 juin. — Un rentier, nommé Auguste Boguinot, âgé de soixante-dix ans, se trouvait, hier soir, en compagnie d'une jeune femme, sa maîtresse, dans un café du boulevard de Belleville.

Vers neuf heures, une discussion éclata entre M. Boguinot et trois individus avec lesquels ils avaient vécu ; M. Boguinot reprocha d'adresser à sa maîtresse des propositions inconvenantes.

La dispute s'envenima et, au comble de la fureur, le rentier s'emparant d'un tire-bouchon, en frappa à la tête l'un de ses adversaires.

Le blessure était d'ailleurs légère et les trois hommes se retirèrent en disant qu'ils reviendraient.

On ne dit rien maintenant, mais à vingt heures et demie, M. Boguinot, accompagné de sa maîtresse, suivait la rue des Couronnes pour rentrer son domicile, 7 impasse Piémont, lorsque fut assailli par les trois individus qui lui frappèrent à la tête plusieurs coups de couteau et prirent ensuite la fuite. Des agents allèrent par les rues de la jeune femme transportant le blessé dans une pharmacie, où après un dernier mouvement, il fut transporté à l'hôpital Tenon. Le malheureux y est mort dans la nuit.

Deux des agresseurs ont été arrêtés ce matin. Le service de la Sûreté recherche le troisième.

Nouvelles Étrangères

GRÈVES en ALLEMAGNE

Berlin, 28 juin. — On mande de Herne, en Westphalie :

Les mineurs ont commencé, hier, leur grève par une collision avec la gendarmerie, sur laquelle ils ont fait pleuvoir une grêle de pierres.

Plusieurs ouvriers ont été légèrement blessés.

Les grévistes ont tiré sur les maisons des ouvriers continuant le travail. La gendarmerie a fait feu.

Le nombre des blessés n'est pas encore connu. La police, assaillie à coups de pierres, a fait usage de ses armes ; plusieurs personnes ont été blessées.

Les autorités font savoir qu'un certain nombre de travailleurs polonais ont rompu leurs engagements et laissent les grévistes allemands trancher les difficultés sans troubler l'ordre public.

Herne, 28 juin. — La nuit a été calme. Il manque de justesse la mine Vonder Heydt-Centre, 3 ouvriers, à la mine Vonder Heydt, 426 ; à la mine Julia, 140 ; à la mine Shadrock, 467 ; à la mine Friedrich der Grosse, 259 ; et à la mine Konig Ludwig, 65.

Bochum, 28 juin. — Dans la collision qui a eu lieu hier entre la force armée et les ouvriers trois personnes ont été tuées.

Un grand nombre de blessés ont été recueillis chez les particuliers.

D'après les journaux, il y a eu 36 arrestations.

On attend aujourd'hui des troupes.

FRANCE ET ANGLETERRE

Discours de M. Chamberlain à Birmingham

M. Chamberlain a prononcé, devant ses électeurs de Birmingham, un discours où, sous prétexte de faire l'histoire des relations de l'Angleterre avec le Transvaal depuis quinze ans, il accumule un amas de contre-vérités vraiment prodigieux.

La politique suivie par le Transvaal depuis vingt-ans, a été, dit, est une politique oppressive et injuste. Mais elle constitue, en outre, une menace pour les intérêts britanniques.

Le Cabinet Gladstone, en accordant l'indépendance au Transvaal, avait cru que sa magnanimité gagnerait à l'Angleterre l'amitié des habitants, assurerait la paix dans l'Afrique du Sud, et rétablirait l'harmonie entre les deux races blanches.

Nos espoirs ont été déçus. Depuis la convention de 1881 jusqu'à ce jour, le Transvaal n'a cessé de nous créer des difficultés. Il s'est continuellement efforcé d'étendre les frontières de la République au delà des limites qui avaient été fixées par la convention.

En 1885, nous fûmes obligés d'organiser une expédition contre les Boers, qui nous coûta 1 250, 000 livres sterling. En 1886, une nouvelle convention fut signée et nous fîmes encore des concessions aux Boers, mais ceci ne contint pas leurs agressions. En 1888, nous reconnûmes le Zoulouland comme partie intégrante du territoire du Transvaal. En 1890, nous reconnûmes leur autorité sur le Souzaland.

M. Chamberlain reprend ensuite toute la série des récriminations connues et si copieusement énumérées dans la fameuse pétition des fameuses signatures.

Avec la bonne foi qui lui est particulière, il ignore systématiquement les concessions possées par le président Krüger, les témoignages de loyaulisme et de satisfaction données au gouvernement de Prétoria par plus de 25,000 uitlanders.

Il semble, par son langage, surtout désireux d'empêcher de se réaliser les tendances pacifiques qu'on commence à prêter à l'attitude plus de réserve et de modération observée par les Boers avant amènées ces temps derniers. Poussant l'audace à l'extrême, il impute à crime au Transvaal les dépenses incessantes de l'Angleterre pour en préparer la conquête et, chose admirable, le tort causé à la Grande-Bretagne pour l'acte de flibustierie de Jameson !

M. Chamberlin ne se borne pas à faire des incursions oratoires dans la politique intérieure d'un Etat d'Afrique du Sud ; il s'immisce aussi dans les affaires de la France. Sous couleur de protéger sir A. Milner contre les attaques des libéraux anglais, il a proféré ces paroles :

Je pense à ce qui vient de se passer en France. Nous avons vu — ceux de nous qui ont un grand désir de voir la France rester au premier rang des nations du monde, — nous l'avons vu, avec un profond regret, traverser une période de soupçons et d'accusations qui ont vraiment assombrir les espérances des amis de l'autre côté de l'eau. — Il y a presque une semaine, pourrais-je dire — il ne se trouvait pas de soldat plus brillant, de représentant plus magnifique de l'armée française que le général de Galliffet, qui vient d'être nommé ministre de la guerre.

Aujourd'hui, parce qu'il a été appelé à ce poste dans un gouvernement qui est vraiment apparemment un pouvoir allié de faire respecter la justice, ceux qui désirent que les arrêts de cette justice soient méconnus commencent à couvrir de bons mots des noms les plus illustres de la France, et à déclarer que l'opinion d'un soldat patriote qui est venu pour soutenir son pays dans une de ses épreuves, n'est pas digne de considération.

Est-ce que nous allons faire la même chose : est-ce que nous allons nous mêler de nos plus grands serviteurs ?...

M. Chamberlain, prépare suivant les procédés de sa diplomatie personnelle, le règlement des affaires de France. Il s'applique à bien établir que la France est trop divisée pour résister aux exigences de l'Angleterre.

LA BELGIQUE

SCÈNES TUMULTUEUSES à la Chambre

Sifflots. — Rixes entre députés. — Intervention de l'armée

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 28 juin. — Les événements d'hier ont eu aujourd'hui une suite plus mouvementée encore.

Au début de la séance de la Chambre, les députés radicaux et socialistes ont déposé une proposition maintenant le règlement intérieur qui leur permet de continuer à avoir leurs électeurs dans le parloir de la Chambre ; ils ont ajouté que, si on ne retirait la mesure prise hier, ils entraveraient tous travaux parlementaires. Ils recommandent à leurs adhérents de ne pas se laisser faire leur tactique d'opposition à la loi électorale.

Le Conseil ayant décidé, en repoussant un ordre du jour de M. Vandervelde, qu'elle maintiendrait sa mesure, le vacarme a recommencé.

M. Renkin est monté à la tribune pour continuer son discours d'hier. Immédiatement des députés socialistes, MM. Hubin et Furnemont, se sont portés à ses côtés, sifflant sur des airs crêtes.

Tous les membres de l'opposition étaient également munis de sifflets. Les uns jouaient les autres.

Quand M. Renkin descendit de la tribune, sans qu'on eut pu entendre, une de ses paroles, une altercation très vive se produisit entre lui et M. Furnemont.

Tout-à-coup plusieurs députés de droite se rueront sur celui-ci, qui se relève et administre une série de giffles à son adversaire.

Aussitôt toute la gauche descendit vers l'hémicycle, se jetant sur la droite. Quelques catholiques prennent la fuite. D'autres se postent devant le banc ministériel et défendent M. Vandenpeereboom.

M. Journez brandit ses deux poings et distribue une grêle de coups autour de lui.

Le président M. Tesmar, lieutenant des grenadiers, fait évacuer les tribunes. Les journalistes sont expulsés quand le président décrète la séance levée.

En sortant, les socialistes crient : « Nous recommencerons demain et tous les jours jusqu'à la dissolution de la Chambre. »

Les socialistes sortis, le calme de la Chambre a 4 heures, au milieu d'un grand tumulte et un cortège est descendu vers le bas de la ville.

DUX.

La grève générale

Bruxelles, 28 juin. — Le comité de la Fédération bruxelloise du parti ouvrier, réuni en séance secrète dans la soirée, a décidé à la presque unanimité la grève générale des travailleurs bruxelloisi ; afin d'accroître l'agitation contre le projet du gouvernement, la grève coïncidera avec le commencement de la discussion du projet électoral à la Chambre, soit le 5 juillet.

Dernière Heure

L'arrivée du « Sfax »

RETARD INQUIETANT

Brest, 28 juin. — Le silence fait autour du *Sfax* nous porte à indiquer les trois routes que ce croiseur a pu prendre pour venir à Brest, ainsi que le temps nécessaire à ce bâtiment pour franchir la distance à la vitesse de 8, 9 et 10 nœuds.

La première route est celle qui relie en ligne droite les îles du Salut à Brest, en passant par conséquent à 400 milles au Sud des Açores. La distance entre ces deux points est de 2470 milles, mais l'atterrissement doit se faire au cap Finistère en Espagne, ce qui allonge la route de 300 milles.

Un bâtiment filant 10 nœuds mettrait 18 jours et demi pour franchir cette distance, 17 jours 10 nœuds et 14 jours et demi à 10 nœuds.

La deuxième route est celle qui passe par les Açores ; la distance des îles du Salut à Fayal est 2260 milles ; celle de Fayal à Brest est de 1140 milles, soit un total de 4000 milles.

A 8 nœuds, le *Sfax* mettrait 21 jours et demi ; à 9 nœuds il mettrait environ 18 jours et demi ; et à 10 nœuds 16 jours seraient suffisants.

Enfin la troisième route est celle qui passerait par les îles du Cap Vert, les Canaries, Madère, le cap Finistère et Brest.

Le chemin est de 3990 milles.

A 8 nœuds, le *Sfax* franchissait cette distance en 20 jours 18 heures, à 9 nœuds en 18 jours, 11 heures, à 10 nœuds en 16 jours, 15 heures.

Toutes ces distances et tous ces temps sont approximatifs à quelques milles et à quelques heures près.

Donc si le *Sfax* est parti à la date qu'on a indiquée, il devrait être depuis plusieurs jours à Brest, car il est impossible qu'il fût moins de 8 nœ ds.

Comme on ne l'a vu nulle part, et étant donné qu'il est difficile de prendre au sérieux les dépêches rassurantes, venant tantôt de Saint-Vincent, tantôt de Madère, lesquelles d'ailleurs n'étaient pas confirmées, on serait tenté de croire que le croiseur ait subi quelque infirmité d'un accident de machine, si ce n'est d'une catastrophe plus grande.

Quoiqu'il en soit, toutes les suppositions sont maintenant permises.

Le train de Dreyfus

Rennes, 28 juin. — La Compagnie de l'Ouest vient de recevoir officiellement l'ordre de préparer *demain* spécial devant ramener Dreyfus de Brest à Rennes le 2 juillet.

Devant la maison de Mme Dreyfus

Rennes, 28 juin. — Dans la soirée, de neuf à onze heures, plus de 2,000 curieux ont passé devant la maison où Mme Alfred Dreyfus est descendue. On a dû solliciter le service d'ordre.

Quatre gendarmes et quatre gardiens de la paix *empêchaient le public de s'approcher trop* près de la maison Godard.

Chronique Régionale

Le cabinet de M. Monis

M. Monis, garde des Sceaux, a choisi comme chef-adjoint de son cabinet, M. Magnien procureur de la République à Cambrai.

ÉTAT D'AME

Le ministère de défense républicaine qui s'impose à la Chambre, ne cesse de montrer pour mater le désarroi insolent et la réaction arrogante a heureusement doublé le camp des ternés à la journée de lundi et tant à la Chambre qu'au Sénat il a, par ses déclarations fermes et précises, conquis une majorité comprenant depuis les plus avancés jusqu'à de très modérés.

« On comptera lundi les honnêtes gens du Palais-Bourbon », s'écriait dans son numéro de dimanche l'*Emancipateur* de Cambrai, qui ajoutait que tous les députés qui voteraient pour le ministère ne valaient pas cher.

On connaît la réponse : les « honnêtes gens » sont en minorité dans le Palais-Bourbon, Palais Bourbon aussi bien qu'au Luxembourg, comme ils sont en minorité dans le pays, les « honnêtes gens... de l'Emancipateur.

C'est ce cas de le dire, la feuille cléricale de Cambrai joue du malheur, comme bien d'autres feuilles à étiquette libérale que nous connaissons.

Ainsi, dans son numéro de mardi, son article leader exalte le patriotisme, l'esprit militaire, le caractère chaleureux de notre pays et célèbre l'âme française, façon Brunetière, qui veut à tout prix que Dreyfus soit coupable et se refuse à admettre qu'il puisse être innocent.

Mais cet article chauvinoïque est signé..... « Robert Mitchell », cela sonne mal et trahit un *« état d'âme »* peu ordinaire.

M. Robert Mitchell poursuit un si vif intérêt à la République, lui l'ex-député bonapartiste de 1878, l'ex-bloulangiste de 1889, c'est déjà fort : mais se réclamant du patriotisme français, lui qui est un Anglo-Saxon, lui qui est le filleul de Don Carlos, l'ancien rédacteur du journal anglais *The Atlas*, c'est le comble !

Il est vrai que la feuille cléricale de Cambrai il parle au nom des « honnêtes gensset que n'a Union libérale » n'est portée garante de sa parfaite honorabilité, lorsqu'il se présente comme républicain l'année dernière aux électeurs de la 1re circonscription de Cambrai, qui le repoussèrent avec dédain, ne lui accordant même pas autant de voix qu'en collectivisite Bonnardel. Il est à croire que ce bravet d'honorabilité aura coûté moins cher à M. Robert Mitchell que certaine transaction du 13 Février 1893 qui, grâce à un versement de 100,000 fr. lui évita de passer en police correctionnelle.

A l'*Emancipateur* du reste, où l'on promenait avec satisfaction complaisante que d'ostentation les articles de Robert Mitchell, de Drumont, de la *Croix du Nord*, si l'on oublie volontairement les origines du premier, on n'a pas précisément meilleur souvenir des attaques violentes que dirigeaient l'année dernière — ce n'est pourtant pas très vieux — les deux autres contre le ministère de la guerre, qui était alors le ministère de la grève générale et même pas de ce que publiait en novembre 1894 la *Libre Parole* !

Nous pourrions même retrouver dans l'*Emancipateur* de 1897, donnant que nous y sommes, certains articles qui, si nous les écrivions à l'heure qu'il est, nous vaudraient d'être qualifiés d'« anti-patriote » ni plus ni moins.

Seulement voilà ! Tout a changé et aujourd'hui, c'est au cri de « *Vive l'Armée* » qu'on vise la République à la tête.

L'état d'âme des cléricaux s'est modifié, depuis que le R. P. du Lac a prêché la haute direction du gros état-major et que la Grande Muette est devenue la Grande Bavarde.

Le prince d'Orléans donnait l'accolade à Esterhazy, Rochefort flirtait avec du Paty de Clam, il est dans l'ordre que l'*Emancipateur* et consorts, avec le concours de Robert Mitchell, traînent dans la boue le général de Galliffet, dont la poigne menace tous les ennemis de la République.

Tout cela n'est pas pour nous effrayer, au contraire, l' « état d'âme » que décèle la grande colère des cléricaux et des anti-sémites alliés aux cléricaux et aux antisémitisles est la meilleure preuve qu'ils se sentent sérieusement menacés.

Mais l'*Emancipateur* s'est peut-être imprudemment avancé en proclamant que n'étaient *pas des « honnêtes gens »* les députés capables de voter pour le ministère actuel : il a craché en l'air, le pauvre, car il a atteint, incontinent cette fois, MM. Morcrette-Ledieu et Dussaussoy, en croyant ne viser que M. Berger.

Voilà tout de même un « état d'âme » bien inquiétant !

G. LEMYRE.

Brevet élémentaire

Aspirants

Sont admis définitivement :

MM. Charles Bardhuin, Gaston Bandaix, Barbe, Bigorne, Bocquet, Boudaud, Bonin, Boullet, Bouvet, Brûtère.

Caillet, Louis Cauquelot, René Cauquelot, Catelain, Chamonin, Charles, Colart, Colbrant, Colman, Courrouble, Courquin, Coustor.

Dubert, Dormoulin, Dumoulin, Decobecq, Dekeyne, Delgne, Dennes, Denis, Dénoin, Drumeas, Druez, Dubray, Dubreuq, Dupont, Durant, Dutilleul.

Estivernard.

Frey, Foubert, Fouquet, *France*, François.

Garbez, Gillet, Gorlier, Grizon, Guilbert.

Hailez, Haperez, Héringuel, Harry, Honorez, Hosteni Jeanne.

Jouniaux, Jubé.

Ledon, Lebègue, Lambert, Lannoy, Leclercq, Lefèvre, Lafelle, Lièvens, Lievin, Lochart, Leroy.

Mainier, Margerin, Marage, Marteaux, Morenoux.

Norejour.

Parent, Poloy, Picavet, Planckaert.

Quinnio.

Revillon.

Sorriaux.

Thieron.

Vaincourt, Vandewonde, Vieu.

Train de plaisir pour Dunkerque

La Compagnie du Chemin de fer du Nord organise pour le dimanche 2 juillet un train de plaisir à prix très réduits, au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, La Madeleine, Saint-André, Perenchies, Armentières, Bailleul et Hazebrouck (aller et retour dans la même journée).

Le prix des places est ainsi fixé :

Au départ de :	2e classe	3e classe
Tourcoing	6 25	4 10
Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille	6 10	4 00
La Madeleine	5 95	3 90
Saint-André	5 80	3 80
Pérenchies	5 65	3 70
Armentières	5 45	3 55
Bailleul	5	3 25
Hazebrouck	4 20	2 80

Indépendamment des billets individuels, il est délivré des billets de famille contenant sur le prix des premiers les réductions ci-après :

5 0/0 pour une famille de 2 personnes ;
10 0/0 » » 3 » »
15 0/0 » » 4 » »
20 0/0 » » 5 » »
25 0/0 » » au delà de 5 personnes.

Chronique Locale

ROUBAIX

A propos de l'Assistance publique

La question de l'assistance publique est celle qui préoccupe, avec juste raison, les hommes aux sentiments généreux et démocratiques.

A Roubaix surtout, c'est celle qui est placée au premier rang des questions ouvrières.

Dans cette ville de progrès industriel, où la population est essentiellement ouvrière, elle n'est malheureusement pas toujours bonne commerçante, ni d'un apport de l'élément libéral.

Roubaix n'est en somme qu'une ville d'usines.

Aussi le nombre est grand de misères, de maladies, de vieillesses sans ressources, d'infirmités du travail, d'ouvriers vieux avant l'âge, victimes de la surproduction et du surmenage physiques, déprimés par une alimentation peu abondante.

Le nombre est élevé de ceux qui ne peuvent entrer à l'hospice et à l'hôpital, ayant peu ou rien du tout du bureau de bienfaisance, c'est un spectacle navrant, de voir autant de malheureux, dans une ruche industrielle qui porte ses produits aux quatre coins du monde.

Aux uns, l'administration des hospices leur donne une pension alimentaire de dix francs par mois, ceux-là ne peuvent généralement rien obtenir de l'administration du Bureau de bienfaisance ; aux autres, deux ou quatre pains par semaine, et l'espérance d'une libéralité qui n'arrivera, hélas ! jamais.

Les ouvrières qui font leurs couches à la Maternité, sise à l'hôpital, qui nécessitent des soins avant la période critique, ainsi qu'après la délivrance, ne savent à quels saints se réclamer pour obtenir un adoucissement au moment délicat des suites de délivrance.

Bien des fois, faisant partie de l'administration des hospices, j'ai plaidé la cause de ces malheureux, à qui l'on donnait juste de quoi ne pas mourir de faim, ne pouvant rien obtenir du bureau de bienfaisance, ou réciproquement, rien de l'administration des hospices.

Il y avait donc nécessité absolue de rechercher la réunion des deux administrations qui ne s'entendaient pas du tout sur la distribution large et juste des secours à distribuer aux indigents.

Il y eut deux tentatives de rapprochement au moment de la promulgation de la loi sur l'assistance médicale, mais elles n'aboutirent pas. Il fallait donc chercher la fusion des administrations ; elle allait pour faire une direction unique d'assistance publique, ce qui aurait rendu d'éclatants services.

Si mes souvenirs sont bien fidèles, mes anciens collègues étaient tous d'avis de faire le possible pour arriver à ce résultat.

C'est dans ces dispositions d'esprit que j'ai déposé au sein de l'assemblée communale dans la séance du 5 août 1892, une étude approfondie sur l'assistance publique à Roubaix, étude qui fut adoptée à l'unanimité, et qui se terminait par le vœu suivant :

« La fusion des administrateurs du Bureau de Bienfaisance et des Hospices est nécessaire et urgente pour obtenir une direction centrale de l'Assistance publique et faire les réformes nécessaires dans des différents services. »

En effet, pour faire les réformes utiles, il est indispensable de réunir ces deux administrations qui sont presque toujours en désaccord et même fort souvent en antagonisme.

D'un autre côté, combien de frais généraux diminués par un service unique et aussi quelle rapidité dans le soulagement des malheureux dans les cas urgents.

Il faut avoir passé par la pour savoir la théorie toujours croissante des indigents qui frappent à la porte des établissements charitables.

Ceux qui ont été forcés de voir dans le *Journal de Roubaix*, il y a deux ou trois jours, un note, prouvent sans doute de l'administration des hospices, refusant de s'associer à un projet de loi, concernant cette fusion des deux administrations.

Je doute encore, car ce serait la continuation de la vieille routine au lieu d'aller résolument dans la voie des réformes pratiques.

Aux calendes grecques, la réforme médicale.

Aux Calendes grecques, la répartition juste et équitable des deniers de l'assistance publique.

Non ! j'espère encore que le projet de loi aura un aboutissement heureux.

Ad. COUPEZ.

Cycliste victime d'un accident

Mardi soir, vers huit heures, M. Léon Debodenance, âgé de 20 ans, dont les parents tiennent une boucherie, rue du Tilleul, 143, monté sur sa bicyclette descendait à une extrême vitesse la rue de Fosse.

Son élan était tel qu'il ne vit pas la voiture de M. Vandorpe-Leva de la rue des Fabricants. Emporté par sa vitesse le malheureux alla se jeter sur la voiture.

Il fut renversé par le cheval, qui lui porta un coup de pied sur la partie gauche de la tête.

Le cheval effrayé, se cabra et prit la course. Le conducteur qui malgré tous ses efforts n'avait pu éviter le cycliste, eut de la peine à maîtriser l'animal qui prenant du train, traîna l'imprudent jeune homme sur un certain parcours.

Lorsque la voiture s'arrêta, une des roues passa sur le bras gauche de M. Debodenance.

Tous ceux qui ont été témoins, l'infortuné cycliste a reçu les soins du docteur Mercier.

Ce praticien n'a pu se prononcer sur l'état de la victime qui paraissait être gravement atteint.

Transporté au domicile de ses parents M. Léon Debodenance a succombé dans la nuit, à ses blessures.

Voilà encore une victime de l'imprudence.

Quand donc les bicyclistes comprendront-ils que dans la ville ils doivent modérer leur allure sous peine des plus graves accidents.

Cette mort a fortement émotionné le domicile de M. Vandorpe-Leva, lorsque, bien qu'irresponsable de l'accident n'en déplore pas moins amèrement la mort de M. Léon Debodenance, victime, nous le répétons, de sa propre imprudence.

Un accident boulevard Gambetta

Mercredi, dans la soirée, vers sept heures, la voiture de M. Buisson Duchange, demeurant boulevard Gambetta, 47, était en station devant la demeure de celui-ci.

Le fils de M. Buisson, âgé de 20 ans, ainsi que le domestique se trouvaient dans la voiture, quand tout à coup le cheval prit peur et s'emballa.

Plusieurs personnes essayèrent d'arrêter l'animal qui vint s'abattre sur le trottoir, en face du jet d'eau, sur le boulevard Gambetta.

Le réservoir fut démoli et la voiture endommagée. Quant aux deux personnes elles en furent quittes pour la peur et quelques blessures peu graves.

Arrestation d'un mendiante

Mercredi matin, vers 9 heures et demie, la police a arrêté au Contour Saint-Martin, la nommée Marie Soubriard, âgée de 48 ans, sans domicile fixe, qui demandait l'aumône aux passants.

Elle a été écrouée au poste du 1er arrondissement.

C'est par erreur que nous avons annoncé la mort de M. Léon Debodenance, la victime de l'accident de bicyclette survenu hier.

A la dernière minute, nous sommes heureux d'apprendre que, contrairement à ce qui nous annoncions, son état semble de moins en moins désespéré.

Tant mieux ! puisse-t-il en réchapper.

Accidents du travail

Un ouvrier tisserand de la maison Fauvarque fils, M. Henri Moulard, âgé de 26 ans, s'est contusionné le médius droit. Le docteur qui lui a donné des soins a conclu de 5 à 6 jours d'incapacité de travail.

— Le 24 juin, un ouvrier dégraisseur de l'établissement Edmond Browaeys De Geyter, tourlurier-apprêteur, rue St-Maurice ; M. Levengie Alphonse, âgé de 24 ans, demeurant rue de Flandre, s'est blessé dans la salle où il était occupé.

Le docteur qui lui a donné ses soins a constaté l'abdation partielle de l'ongle du médius gauche et a conclu à 10 jours d'incapacité de travail.

Fête de la maison paternelle

Un jeune garçon d'une quinzaine d'années, Benoit Koppens, demeurant rue Voltaire, vient de quitter la maison paternelle, sans prétexte et la suite de difficultés avec l' « amie » de son père, qui, dit-il ne veut pas nourrir.

On le croit rentré à Lokeren, près de Saint-Nicolas-lez-Gand (Belgique).

Excursion scolaire

L'association amicale des anciens élèves de l'école du boulevard d'Italie organise pour le dimanche 9 juillet prochain, une excursion scolaire au mont de l'Hanchis.

La commission rappelle à ceux des membres qui n'auraient pas donné leur adhésion qu'ils peuvent en faire inscrire le dimanche 2 juillet à onze heures du matin au siège de l'Association.

Société la Roubaisienne

La section d'instruction militaire fera dimanche prochain 2 juillet une course pour armoiries et *retour (21 kilomètres)* sous la direction du monitteur Van Mullem.

Le départ aura lieu à 5 heures du matin. Réunion au local rue Jeanne-d'Arc.

Tenue d'été.

La Fête Nationale

Voici le programme du concours de chant donné à l'occasion de la Fête Nationale.

1. Théâtre de Roubaix, rue Archimède. — A dix heures du matin, concours de chant individuel. Division d'excellence section lyrique :

Ténors : tar prix avec diplôme, 15 fr. — 2e, id., 10 fr. — 3e id., 5 fr.

Barytons : tar prix avec diplôme, 15 fr. — 2e id., 10 fr. — 3e id., 5 fr.

Basses : tar prix avec diplôme, 15 fr. — 2e, id., 10 fr., 3e id. 5 fr.

Section comique : chanteurs professionnels : grime, tar prix avec diplôme, 12 fr. ; 2e, id. 8 fr. Genre, tar prix, 12 fr.; 2e, 8 fr.

Amateurs : grime : 1er prix avec diplôme, 12 fr.; 2e, 8 fr.; 3e, 5 fr.

Accompagnateur : M. Camille Vandenberghe, de Lille.

A 3 heures du soir : concours de duos (section lyrique), prix unique : partager un diplôme, 12 fr.; Section comique : prix unique à partager et diplôme, 12 fr.

Concours d'hommes, obligatoire pour tous les lauréats des sections lyriques et comiques de la division d'excellence et facultatif aux premiers prix de la première division.

Section lyrique : objet d'art et diplôme.

Section comique : objet d'art et diplôme.

2. Salle Phélemon, rue Pierre Motte, à 10 heures du matin, 2e division sans distinction de catégories.

Section lyrique : 1er prix, un diplôme et 6 fr., 2e id. et 5 fr., 3e id. et 4 fr.

Section comique : 1er prix avec diplôme, 6 francs ; 2e, id., 5 francs ; 3e, id. 4 fr.

Accompagnateur : M. Arthur Wys de Roubaix.

A trois heures de la 1re division, section lyrique.

Ténors : 1er prix avec diplôme 8 fr. ; 2e id., 6 fr.

Barytons : 1er prix avec diplôme 8 fr. ; 2e id., 6 fr.

Basses : 1er prix avec diplôme 8 fr. ; 2e id., 5 fr.

Section comique : 1er prix avec diplôme, 8 fr. ; 2e id. 6 fr. ; 3e id. 4 fr.

Genre : 1er prix avec diplôme 8 fr. ; 2e id., 6 fr. 3e id., 4 francs.

Une affiche spéciale donnera le règlement du concours.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Léon Holleville, employé à la Mairie, qui est chargé de l'organisation.

LA LOI

sur les accidents du travail

La loi sur les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, et sur les réparations qui leur sont dûes, doit être appliquée à partir du 1er Juillet. Il importe que tous, patrons et ouvriers la connaissent, et la loi exige l'affichage dans tous les ateliers.

On peut se procurer, au prix de 20 centimes, les exemplaires de la dite loi, et des décrets qui la concernent, à l'*Imprimerie de l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING*, rue des Fabricants, 65, à Roubaix, et 53, rue Verte, à Tourcoing.

Pour recevoir franco par la poste, ajouter 5 centimes par exemplaire.

Vérifiez !

Lecteurs, quand le marchand vous offre des *Congos* Examinez le nom, la boîte, l'étiquette.
Si vous lisez l'Avenir, c'est que le savon n'est pas fait. Et vous pouvez sans crainte emporter votre
J'emplette.

Parfumerie du Congo, rue Réaumur, Paris.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. n. o.

COFFRES-FORTS GRUSON

INCOMBUSTIBLES & BLINDÉS

LILLE, 21, RUE ROYALE, 21, LILLE

Envoi du Tarif sur demande.

Tous les Coffres-forts sont munis d'une nouvelle serrure incrochetable, breveté S. G. D. G.

Serrures de portes d'entrée, très petites clefs, nouveau système GRUSON, brev. S.G.D.G.

WATTRELOS

Fraude. — Les nommés Pujet et Tréhout, sous-brigadier et préposé de douanes, attachés au bureau de Lamarche 2 juillet, de service mercredi matin, vers 2 heures, au hameau du « Christ », situé à 250 mètres de la frontière, ont arrêté le nommé Albert Pauz, âgé de 23 ans, rattacheur, domicilié à Tourcoing, rue de l'Epinette, hameau du Vert-Pré, qui était porteur de 32 kilogrammes d'allumettes chimiques en bois, soit pour une valeur de 102 francs.

Il a été conduit à la gendarmerie en attendant son transfert à Lille.

CROIX

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal de la commune de Croix se réunira dans la salle ordinaire de ses séances, à la mairie, le vendredi 30 juin courant, à huit heures et demie du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

Service des eaux potables. — Question de forage. — Projet de nouvelle représentation des pauvres. — Sectionnement électoral. — Compte de l'Hospice. — Compte du Bureau de bienfaisance.

Le festival de septembre. — Les sociétés qui se disposent à prendre part au festival qui aura lieu au mois de septembre prochain, sont invitées à adresser leur adhésion pour le 1er août au Comité organisateur.

Concert public. — Un concert sera donné, demain jeudi soir, sur le kiosque de la Grande-Place